

COMMUNE DE SIMANDRES

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FAMILLES POUR LES SIMANDRINS (Le parc et les parkings alentours ne sont pas compris dans la location. A noter que les autres salles peuvent être louées par d'autres particuliers ou par une association pour cette même date)

ENTRE : La commune de Simandres ci-dessous dénommée " le loueur ", représentée par M. le Maire, Michel BOULUD d'une part
ET : dénommé " le preneur", d'autre part

1 / TARIFS DE LOCATION :

- 1 journée : (du mardi au jeudi) : **350 euros** (acompte 87,50 € et solde 262,50 €)
- Week-end : **480 euros** (acompte 120 € et solde 360 €)

2/ RESERVATION :

- **Date de la réservation** : **Date prévue d'utilisation** :
- Pièces à fournir : Carte d'identité Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La réservation est déposée par : **NOM** : **PRENOM** :
Domicile : **Tel** :
- **Règlement à effectuer à la réservation :**
Chèque d'acompte (encaissé directement) correspondant à 25 % de la location : €
A l'ordre de : « Régie recettes de location de salle »
- **Formalités à effectuer au plus tard 3 semaines avant la date de location sous peine d'annulation et de perte de l'acompte**
 - Chèque du solde de location€
 - Chèque de caution de **800 €** (non encaissé)
 - Attestation d'assurance responsabilité civile **Montant total** :€

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location joint à la présente, l'accepte et s'engage à l'appliquer sans réserve

Le Loueur (Mairie)

Le preneur

3 / PRISE EN CHARGE DES CLES :

Le preneur devra venir en mairie le vendredi dès 13h30 pour récupérer les clés, puis se rendra à la salle à 13h45 où un agent sera présent afin d'effectuer avec lui, l'état des lieux ENTRANT (remis le jour de la signature de la convention).

Date de la remise des clés :

Le Loueur (Mairie)

Le preneur

4 / RESTITUTION DES CLES :

La restitution des clés aura lieu le lundi matin, au moment de l'état des lieux SORTANT, à effectuer avec un agent sur place de 8h40 à 9h00.

ETAT des lieux : Sans réserve : Avec réserves

Le loueur (Mairie)

Le preneur